

REÇU

Par Christine Wirtgen, 07:35, 21/09/2020

Luxembourg, le 18 septembre 2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

« La production laitière est une des premières productions du secteur agricole du Luxembourg où il existe encore plus de 600 exploitations avec vaches laitières. En effet, environ 50% de notre production agricole est d'origine animale.

Or, les alternatives au lait de vaches (lait de soja, lait d'amande, lait d'avoine, lait de riz, lait de pois jaunes) deviennent de plus en plus populaires.

Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

- *Quel est l'actuel coût moyen de production par litre pour le lait de vache au Luxembourg ? Est-ce que ce coût permet aux producteurs laitiers de réaliser une plus-value sur la production de lait ?*
- *Quelle est l'évolution du cheptel de vaches laitières lors des dernières 10 ans ? La fin du régime des quotas laitiers en 2015 a-t-elle provoqué une augmentation considérable du cheptel laitier ?*
- *Quelle quantité de lait produite au Luxembourg est destinée au marché indigène et quelle quantité est destinée à l'exportation ? Quels sont les principaux pays destinataires du lait de vache luxembourgeois exporté ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Quelle est l'évolution de la consommation du lait de vache pendant ces dernières années ? Qu'en est-il de la consommation de lait issu de la production biologique ?*
- *Quelle est l'évolution de la consommation de laits végétaux pendant ces dernières années ? Est-ce que Monsieur le Ministre estime que le recours à des laits de substitution végétaux a un impact sur la consommation de lait d'origine animale ?*
- *Est-ce de nouvelles opportunités s'offriraient aux producteurs de lait indigènes avec l'ouverture éventuelle de la laiterie FAGE ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

André BAULER
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et du
Développement rural

Dossier suivi par : M. André LOOS
Tél : 247-82530

Réf.: 488/2020

Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement

Service Central de Législation

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 15 octobre 2020

Objet: Question parlementaire n° 2861 des honorables Députés Messieurs Gusty Graas et
André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, ma réponse à la question parlementaire citée
sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,


Romain SCHNEIDER

REÇU
Par Alf Christian, 10:09, 15/10/2020



Réponse du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n° 2861 des honorables Députés Messieurs Gusty Graas et André Bauler

1. *Quel est l'actuel coût moyen de production par litre pour le lait de vache au Luxembourg? Est-ce que ce coût permet aux producteurs laitiers de réaliser une plus-value sur la production de lait ?*

En 2017 et 2018, le producteur laitier spécialisé a réalisé en médiane (50% des producteurs avaient moins et les autres 50% des producteurs avaient plus) un revenu de 14,5 cts/kg de lait (2017), respectivement de 11,9 cts/kg de lait (2018). Dans le calcul du revenu sont inclus les coûts variables, comme par exemple les coûts relatifs à l'alimentation du bétail et les coûts de vétérinaires, ainsi que les coûts fixes comme par exemple les amortissements pour les bâtiments et machines. A partir de ce revenu, le producteur laitier doit payer, à lui-même et aux membres actifs de sa famille dans l'exploitation une rémunération pour le travail effectué, des intérêts pour son capital propre investi, ainsi qu'une approche de bail foncier pour ses terrains agricoles dont il est propriétaire. Ces coûts sont généralement répertoriés sous le terme collectif de coûts imputés.

Pour plus de la moitié des exploitations laitières spécialisées, ce revenu ne leur a pas permis de couvrir les coûts imputés en entier. Il existe une grande hétérogénéité entre les exploitations laitières spécialisées analysées (en total un peu plus de 300) : 25% de ces exploitations ont réussi à couvrir tous les coûts imputés et ont réalisé une plus-value sur la production de lait, tandis que plus de la moitié des exploitations n'y sont pas parvenues.

2. *Quelle est l'évolution du cheptel de vaches laitières lors des derniers 10 ans ? La fin du régime des quotas laitiers en 2015 a-t-elle provoqué une augmentation considérable du cheptel laitier ?*

Le cheptel de vaches laitières a augmenté de 20% dans les 10 dernières années. La majeure partie de cette augmentation se situe entre 2015 et 2017. Néanmoins avec 53 947 têtes en 2019, le cheptel de vaches laitières est toujours plus bas qu'avant l'introduction des quotas laitiers au début des années 1980 (-20%).

La fin du régime des quotas laitiers en 2015 a stimulé la réorganisation de la production agricole et a conduit à une spécialisation de la production laitière, avec comme conséquence une augmentation du cheptel de vaches laitières de 15% jusqu'en 2019. Par contre le cheptel bovin total a diminué de 4% pendant cette même période.

3. *Quelle quantité de lait produite au Luxembourg est destinée au marché indigène et quelle quantité est destinée à l'exportation ? Quels sont les principaux pays destinataires du lait de vache luxembourgeois exporté ?*

En 2019, 204 des 639 exploitations laitières ont livré leur lait directement à des laiteries situées dans des pays limitrophes. Une part du lait collecté par des laiteries implantées au Luxembourg est exportée comme lait en vrac. Pour l'année 2019, 56% de la production nationale de lait de vache a été exportée comme lait de ferme et/ou lait non transformé. Pour

la filière « lait bio » il existe une situation similaire. L'Allemagne et la Belgique sont les principaux pays de destination pour l'exportation du lait de ferme et/ou du lait non transformé.

- 4. *Quelle est l'évolution de la consommation du lait de vache pendant ces dernières années ? Qu'en est-il de la consommation de lait issu de la production biologique ?***
- 5. *Quelle est l'évolution de la consommation de laits végétaux pendant ces dernières années ? Est-ce que Monsieur le Ministre estime que le recours à des laits de substitution végétaux a un impact sur la consommation de lait d'origine animale ?***

Les services du Ministère de l'Agriculture ne disposent pas de chiffres fiables sur l'évolution de la consommation de produits alimentaires.

D'après les prévisions établies par la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations), la demande mondiale de lait et de produits laitiers continuera d'augmenter également dans les années à venir.

- 6. *Est-ce de nouvelles opportunités s'offriraient aux producteurs de lait indigènes avec l'ouverture éventuelle de la laiterie FAGE ?***

Avec l'annonce de la société FAGE mi-septembre de renoncer à son implantation au Luxembourg, il est clair qu'aucune nouvelle opportunité ne s'offrira aux producteurs de lait indigènes.
